

Informations de base	
2025/0809(NLE)	En attente de décision finale
NLE - Procédures non législatives	
Renouvellement partiel des membres de la Cour des comptes - candidat DE	
Subject	
8.40.05 Cour des comptes	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	CEPEDA José (S&D)	05/11/2025
		Rapporteur(e) fictif/fictive ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP) KNOTEK Ondřej (PfE) SJÖSTEDT Jonas (The Left)	
Conseil de l'Union européenne			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
21/10/2025	Publication de la proposition législative	14170/2025	
12/11/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/11/2025	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A10-0238/2025	
25/11/2025	Décision du Parlement	T10-0282/2025	Résumé
25/11/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0809(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 286-p2

État de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission	CONT/10/04377

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE779.430	05/11/2025	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0238/2025	21/11/2025	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0282/2025	25/11/2025	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		14170/2025	21/10/2025	

Renouvellement partiel des membres de la Cour des comptes - candidat DE

2025/0809(NLE) - 25/11/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 411 voix pour, 206 contre et 25 abstentions, de rendre un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer **Daniel Caspary** membre de la Cour des comptes.

Par lettre du 24 octobre 2025, le Conseil a consulté le Parlement sur la nomination de Daniel Caspary à la fonction de membre de la Cour des comptes.

La commission du contrôle budgétaire du Parlement a évalué les qualifications du candidat proposé. Dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu du candidat un curriculum vitæ ainsi que ses réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé. Elle a ensuite procédé à une audition du candidat, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.